



MAIRIE DE COLOGNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 Juin 2018

----- PROCES-VERBAL

Le onze juin deux mille dix-huit, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de Cologne s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de **Monsieur TOUGE André**, Maire.

Date de la convocation : 07 Juin 2018

Conseillers en exercice : 15

Sont présents : André TOUGE, Marie-France LABORIE, Olivier LARRIEU, Rémy MEUNIER, Dominique MEHEUT, Cyril ROMERO, Nathalie LUCAS, Alain DELOM, Khader GHEZAL, Jean-Claude GAUDON

Excusés : Naïma CAUSSE, Anne GENIN, Jérémie PASA, Angélique TROTTIN, Alain HERVE

Secrétaire de séance : Nathalie LUCAS

Ordre du Jour

- DIA 2
- Budget participatif
- Raccordements lotissement « Quartier Bourdette »
- Raccordements lotissement Lagarde
- Réponses DETR
- Marché de l'architecte et bureau d'étude (délibération)
- Compte personnel de formation (délibération)
- Questions et informations diverses

La séance débute avec la lecture du Procès-Verbal du conseil municipal du 14 mai 2018. Il ne fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

DIA 1

Vente de la maison située au 6 faubourg Bourbon section AA, Parcelle 34-35
Les vendeurs sont : Mme Mauricette SANSON
Les acheteurs sont : RAMOND Philippe
La surface totale du bien est de 185 m2 au prix de 100000 € et 9000 € de commission.

Le conseil municipal ne préempte pas à l'unanimité des voix.

DIA 2

Vente de la maison située au 8 rue du couvent Section AA Parcelle 102
Les vendeurs sont : Mme DUPUY épouse BRENETOT Madeleine
Les acheteurs sont : Mme Sophie WATTEBLED
La surface totale du bien est de 161 m2 au prix de 169000 € et 9000 € de commission.

Le conseil municipal ne préempte pas à l'unanimité des voix.

BUDGET PARTICIPATIF

Une enveloppe d'un million d'euros est ouverte sur le département.
Il est nécessaire que le Conseil Municipal diffuse cette information afin qu'un grand nombre de dossiers soit déposé.

RACCORDEMENT ELECTRIQUE LOTISSEMENT LA BOURDETTE

Le projet électrique (nouveau transformateur) du lotissement doit être changé afin de pouvoir alimenter tous les projets sans perdre trop d'intensité.

DETR

Réponse DETR pour la construction du local commercial 20% au lieu de 30% soit 41 723.80€
Réponse DETR pour aménagement accessibilité salle des fêtes 25 % au lieu de 30% soit 6 312.14€

DELIBERATION MARCHE ARCHITECTE

Afin de valider tous les marchés du bureau d'étude et Architecte une délibération est nécessaire

Acceptée à l'unanimité

DELIBERATION COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Une information sur le compte personnel de formation est donnée cependant il manque encore des informations.

Le conseil Municipal ne délibère pas.

INFORMATIONS DIVERSES

- Bureau des Associations :
Accord avec la CCBL pour que l'office du tourisme réintègre les locaux du bureau des associations et que l'employé en place puisse remplir les 2 fonctions
(15H bureau des associations – 20H office du tourisme)
- Église :
Toujours des problèmes de fuites et d'électricité

Fin de séance à 23 heures.